

Une espèce à enjeu pour Auvergne-Rhône-Alpes

Connaitre et protéger le muscardin, petit habitant de nos haies et de nos lisières

Quelques mots sur le croque-noisette !

Le muscardin *Muscardinus avellanarius* est un hôte discret de nos haies, lisières et sous-bois. Il est essentiellement nocturne et consomme, selon les saisons, des bourgeons et des fleurs (chèvrefeuilles,), des fruits (noisettes, mures, faines, framboises,...), parfois des invertébrés. La vie du muscardin présente deux phases : une phase de vie active, entre avril et octobre, et une phase d'hibernation de novembre à mars.

Reconnaitre le muscardin



Le muscardin a la taille d'une souris, 6 à 8 cm (et autant pour sa queue), mais un corps plus trapu et un pelage variant du roux au brun jaunâtre sur le dos et du blanc au jaune crème sur le ventre. Il possède une longue queue velue, de petites oreilles arrondies et de grands yeux noirs.

A la recherche de ses indices de présence !

Les nids

Le muscardin construit deux types de nids aériens. Les nids de reproduction, de la taille d'un pamplemousse, qui sont utilisés par la mère et les petits et les nids de sommeil, de la taille d'une balle de tennis, utilisé par les individus isolés. Les nids aériens sont situés entre moins de 1 m et 3 m de hauteur et sont surtout visibles en hiver lorsque les feuilles sont tombées.



En période d'hibernation, les nids sont au sol, sous les feuilles mortes ou entre les racines. Le muscardin y est endormi en boule.

Les noisettes

Les noisettes consommées par le muscardin sont trouvées au pied des noisetiers et présentent une ouverture bien ronde, au bord interne très lisse et régulier, sans traces de dents visibles.

Une espèce protégée, bien présente et pourtant menacée...

Le muscardin est intégralement protégé par la législation française (article 2 de l'arrêté ministériel du 23/04/2007). Sont ainsi interdits la destruction et la capture des muscardins ainsi que la destruction, l'altération

ou la dégradation de leurs sites de reproduction et de leurs aires de repos. Le muscardin et ses habitats sont aussi protégés au niveau européen (annexe 3 de la directive habitats-faune-flore).

En Auvergne-Rhône-Alpes, le muscardin est présent dans la totalité des départements, avec cependant de fortes disparités : bien présent en Isère, en Haute-Savoie ou bien encore dans le Puy-de-Dôme, plus rare et localisé en Ardèche, dans l'Allier et le Cantal, notamment.

Malgré cette apparente bonne santé de l'espèce, le muscardin souffre de la dégradation ou de la destruction de ses habitats : arrachage et gestion radicale des haies, homogénéisation des haies (stratification unique, enrésinement), broyage des taillis,...

La préservation de cette espèce et de ses habitats, bénéfiques pour tout un cortège d'espèces de nos milieux naturels, agricoles et forestiers (oiseaux, insectes, reptiles,...), est donc l'affaire de tous !

A ne pas faire !

Arracher les haies et les taillis de noisetiers et de ronçiers, privant ainsi le muscardin d'un habitat favorable, de ressources alimentaires indispensables et de nécessaires corridors de déplacement

Pratiquer un entretien sévère des haies, notamment au printemps/été lors de la reproduction et de l'élevage des jeunes.

Homogénéiser les haies et les lisières : enrésinement, arrachage des strates arbustives, abattage des arbres creux,...

Déranger les nids de reproduction, ce qui peut entraîner la perte de la portée

Tenter d'attraper un muscardin, ce qui est interdit et ce qui pourrait engendrer une autotomie caudale (stratégie anti-prédation obligeant le muscardin à se séparer de sa queue)

Code de bonne pratique à l'égard du muscardin et de ses habitats

Pour accueillir les muscardins

Favoriser les zones denses de taillis dans les haies et les lisières forestières: ronçiers, noisetiers, aubépines, prunelliers, chèvrefeuilles...

Installer un réseau de nichoirs, à environ 1m/1,5 m du sol

Favoriser les arbres de haut-jet offrant de bonnes potentialités alimentaires, notamment les hêtres.



Pour concilier entretien des haies, taillis et lisières et présence du muscardin

Eviter les opérations de taille et de gestion au printemps et en été, période de reproduction et d'élevage des jeunes muscardins

Pratiquer une gestion par rotation, en ne traitant que des petits linéaires à chaque fois, pour permettre aux muscardins de trouver refuge dans des secteurs favorables et non dérangés à proximité

Conception/réalisation : Christophe GILLES/ FRAPNA 74 - Crédits photos : C.GILLES - Reproduction de tout ou partie interdite sans autorisation de l'auteur

Réalisé dans le cadre du réseau régional biodiversité de la FRAPNA, avec le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes